

Appellation Formateur(trice) technique II	No d'emploi ME0236
Description sommaire de l'emploi Le formateur technique II est habilité à participer au processus de conception en tant qu'expert de contenu et est appelé à réaliser les tâches qui suivent :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Participer à l'inventaire des tâches et contenu du cours que l'employé doit connaître pour être en mesure d'effectuer le travail attendu. 2. Identifier les améliorations requises à une activité de formation et réaliser les mises à jour. 3. Réaliser des aides à la tâche selon les encadrements en vigueur. 4. À partir d'un encadrement pédagogique, réaliser des parties d'évènements d'apprentissage. 5. Contribuer à l'assurance qualité en diffusion par l'observation et l'évaluation des formateurs. 6. Faire une démonstration filmée en faisant ressortir les étapes de la tâche à accomplir. 7. Valider à posteriori si le contenu du cours est adapté au milieu de travail et recommander des ajustements s'il y a lieu. 8. À l'aide d'une grille, analyser les résultats afin de déterminer les compétences déjà acquises par l'employé à former. 9. Promouvoir les meilleures pratiques en matière de développement des compétences. 10. Peut être appelé à habilitier une relève ou à participer au processus d'habilitation d'une relève. <p>Également, le formateur technique II pourra être requis d'animer différentes activités de développement technique ou de transfert des apprentissages dans les unités en utilisant des méthodes telles e-learning, formation hybride, formation à distance, compagnonnage et mettre en pratique des concepts et des principes pédagogiques.</p> <p>À cet effet, il sera tenu de réaliser toutes les activités inhérentes à une activité de développement apparaissant au contenu du descriptif de formateur technique I.</p>	
Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches reliées à l'emploi.	

FACTEURS 2016	Scolarité et formation préparatoire	Expérience apprent.	Habilités manuelles et coordination	Autonomie et jugement	Communications	Impact des actions et décisions	Complexité et résolution problèmes	Effort mental	Effort physique	Conditions de travail	Santé et sécurité		
DEGRÉ	6	5	1	5	5	3	5	5	1	1	2	TOTAL	CLASSE
POINTAGE	60	50	7	60	35	30	60	45	9	8	12	376	17

Appellation Formateur(trice) technique II	No d'emploi ME0236
Exigences de l'emploi <p>Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C) en (précisez le domaine)</p> <p>ou</p> <p>Posséder toute autre combinaison de formation académique et d'expérience jugée équivalente.</p> <p>Posséder au moins cinq années d'expérience dans les méthodes de travail et encadrements utilisés dans le domaine (précisez le domaine).</p> <p>Posséder une bonne connaissance des besoins de la clientèle dans le domaine (précisez le domaine).</p> <p>Posséder des habiletés pour animer des groupes.</p> <p>Posséder des habiletés à évaluer et supporter l'évaluation des apprentissages individuels.</p> <p>Posséder des habiletés pour diffuser des activités de formation technique.</p> <p>Possédez des habiletés pour développer des cours de formation technique.</p> <p>Être en mesure de remettre en question le statu quo et améliorer le rendement par de nouvelles approches pédagogiques.</p> <p>Posséder une bonne capacité d'analyse et de synthèse.</p> <p>Avoir un esprit d'initiative et d'autonomie.</p> <p>Être en mesure de travailler selon les règles de sécurité d'Hydro-Québec reliées à la nature du travail de cet emploi.</p> <p>Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.</p> <p>Être en mesure de travailler en collaboration avec d'autres.</p> <p>Être en mesure de comprendre les besoins du client, de formuler des engagements et de les réaliser de façon satisfaisante.</p> <p>Avoir un permis de conduire du Québec de classe 5 et être mesure d'en obtenir un de classe appropriée si requis.</p> <p>Être en mesure d'utiliser les systèmes informatiques relatifs à la fonction ainsi que les outils de bureautique.</p> <p>Posséder des aptitudes à communiquer verbalement et par écrit.</p> <p>Avoir de la langue française une connaissance appropriée à la fonction.</p> <p>N.B. : Les exigences normalisées de l'emploi sont celles en vigueur à ce moment-ci, mais la direction se réserve le privilège d'y apporter toutes modifications que les circonstances dicteront, le tout dans le respect du processus de normalisation des exigences d'emploi convenu avec le syndicat.</p>	

Émis par la direction – Relations du travail et rémunération globale

François Bédard, Chef rémunération et avantages sociaux		Date officielle AAAA-MM-JJ 2016-02-01
---	--	--

***Exigences modifiées février 2018**